

# International Comfort Products, LLC

## Certificat de garantie limitée

**PRODUITS COUVERTS : Climatiseur et thermopompe simple zone sans conduite (Bi-Bloc).  
Capacité de climatisation : 9,000 – 24,000 BTUH (voir tableau ci-dessous)**

### POUR L'ENTRETIEN OU LA RÉPARATION :

Contactez un revendeur agréé ou un technicien d'entretien de votre choix. Lors d'une demande d'intervention, veuillez avoir le numéro de modèle et le numéro de série de chaque appareil à portée de main. Dans le cas où votre revendeur aurait besoin d'assistance, le distributeur est à sa disposition pour l'aider dans ses efforts, et nous, International Comfort Products, LLC, fournissons un support au distributeur lui-même. Cette garantie s'applique à tous les appareils installés le, ou après le, 1er Janvier 2010.

**Veuillez inscrire la date d'installation ainsi que le modèle et le numéro de série dans les cases ci-dessous réservées à cet effet et conservez ce certificat de garantie limitée dans vos dossiers.**

Modèle n° \_\_\_\_\_

Numéro de série \_\_\_\_\_

Date d'installation \_\_\_\_\_

Installé par \_\_\_\_\_

Nom du propriétaire \_\_\_\_\_

Adresse d'installation \_\_\_\_\_

International Comfort Products, LLC ("ICP") garantit ce produit contre toute panne engendrée par un défaut de matériaux ou de fabrication dans le cadre d'une utilisation et d'un entretien normal comme décrit ci-dessous. Toutes les périodes de garantie débutent à la date de l'installation originale pour les durées, en années, listées ci-dessous. Si une pièce s'avère défectueuse durant la période de garantie applicable, la responsabilité de ICP se limite à la fourniture d'une pièce neuve ou reconditionnée, à la seule discrétion d'ICP, pour remplacer la pièce défectueuse sans qu'elle ne soit facturée au client. Alternativement, et à sa discrétion, ICP offrira un crédit du montant du prix d'usine d'une pièce neuve équivalente à faire valoir sur le prix d'achat public d'un produit ICP neuf. Ces obligations représentent les seules obligations exclusives de ICP, sauf exceptions mentionnées dans le présent document, dans le cas d'une défectuosité d'un produit couvert dans le cadre de la présente garantie. Toutes les garanties exprimées dans ce document sont soumises aux provisions, conditions, limitations et exclusions listées ci-dessous et au dos de ce document. Cette garantie est à l'acheteur original.

### Détails de la garantie

Famille de produit	Années de garantie	
	Compresseur	Pièces
DFC2	5	5
DFF2	—	5
DFC4	5	5
DFF4	—	5

# International Comfort Products, LLC

## Certificat de garantie limitée

### Conditions et exclusions :

La garantie limitée ne s'applique que si les conditions suivantes sont remplies :

1. L'appareil doit être installé par un dépositaire ou une entreprise agréée ou qualifiée pour effectuer l'installation.
2. L'appareil doit être installé dans le respect des instructions d'installation fournies par ICP et dans le respect des réglementations locales. Une mauvaise installation pourrait mettre en danger les occupants de l'édifice.
3. L'appareil doit fonctionner dans le respect des instructions fournies dans le manuel de l'utilisateur livré avec chaque appareil. Ne pas faire une mauvaise utilisation du produit.
4. La plaque signalétique de l'appareil ne doit pas être séparée de ce dernier ni rendue illisible.
5. Une preuve d'un entretien périodique adéquat durant la période de garantie, un minimum d'un entretien annuel est demandé, doit être fournie.
6. L'appareil doit être installé et situé dans les 48 états continentaux des É.U., en Alaska, Hawaii, Porto Rico, ou au Canada.
7. Les garanties ne s'appliquent qu'aux produits situés sur leur lieu d'installation original.
8. Les pièces défectueuses doivent être renvoyées au distributeur, par l'intermédiaire d'une agence d'entretien et de réparation, pour obtenir un crédit.
9. Si la date d'installation ne peut être déterminée elle sera automatiquement fixée à 30 jours après la date de fabrication de l'appareil.
10. Les garanties exprimées au verso ne s'appliquent qu'à des applications résidentielles individuelles. Les appareils installés pour des applications commerciales ou collectives possèdent une garantie limitée de 5 ans pour le compresseur et de 1 an sur toutes les autres pièces.
11. Tous les accessoires ont une garantie limitée de 1 an à partir de la date de l'installation originale.

**Limitations de garanties – Toutes les garanties implicites (et les conditions implicites au Canada)(incluant les garanties implicites ou les conditions de qualité marchande ou d'aptitude à remplir un usage particulier) sont de part le présent document limitées aux durées exprimées dans la garantie limitée qui s'applique. Certains états ou provinces ne permettent pas de limiter la durée d'une condition ou d'une garantie implicite, il est donc possible que cette limitation ne s'applique pas dans votre cas. Les garanties expresses exprimées dans ce document sont exclusives et ne peuvent être altérées, élargies, ou changées par un distributeur, un revendeur ou toute autre personne, quelle qu'elle soit.**

Aux É.U. :  
International Comfort Products, LLC  
650 Heil–Quaker Avenue  
P.O. Box 128  
Lewisburg, Tennessee 37091  
(931) 270–4100

Fabricant de Airquest®, Arcoaire®, Clare®, Climette®, Comfortmaker®, Dettson®, Heil®, Keeprite®, Tempstar®, Day & Night™, ICP Commercial®, et autres marques privées, de qualité.

### Cette garantie ne couvre pas :

1. L'entretien normal décrit dans le manuel d'installation et dans le manuel de l'utilisateur, incluant le nettoyage de l'échangeur, le nettoyage et/ou le remplacement des filtres et la lubrification.
2. Les dommages ou les réparations engendrés par une mauvaise expédition ou manutention, une installation défectueuse, une mauvaise application, un abus, un mauvais entretien, des modifications non autorisées, et/ou un mauvais fonctionnement.
3. Un refus de démarrage en raison de conditions de voltage, de fusibles brûlés, de disjoncteurs ouverts ou autre dommages liés à la mauvaise qualité ou l'interruption du service électrique.
4. Des dommages qui résultent d'inondations, de vents violents, d'incendies, de la foudre, d'accidents, d'environnements corrosifs (à l'exception des unités conçues spécifiquement pour les environnements côtiers), la rouille et l'usure, ou autres conditions qui échappent au contrôle de ICP.
5. Les pièces non fournies ou désignées par ICP, ou les dommages qui résultent de leur utilisation.
6. Les coûts d'électricité ou de fioul, ou une augmentation des coûts d'électricité ou de fioul, pour quelque raison que se soit, incluant l'utilisation complémentaire ou inhabituelle d'un chauffage électrique d'appoint.
7. **Tout dommage matériel ou commercial, spécial, indirect ou consécutif de quelque nature que se soit.** Certains états ne permettent pas l'exclusion des dommages incidents et consécutifs, il est donc possible que les limitations ci-dessus ne s'appliquent pas dans votre cas.

**Cette garantie vous confère des droits légaux spécifiques, et peut éventuellement vous ouvrir d'autres droits en fonction des lois en vigueur dans chaque juridiction.**

Des programmes de protection de votre investissement sont disponibles auprès de votre installateur/dépositaire. **HELP (Homeowner's Extended Labor Program)** est un contrat optionnel de service étendu qui offrira cette couverture. Ce plan offre des années de protection supplémentaires et doit être acheté et soumis dans l'année qui suit la date d'installation de l'appareil. Pour obtenir des informations et des détails complémentaires à propos du programme **HELP**, contactez un dépositaire ICP ou consultez notre site Internet à l'adresse suivante : [www.icpusa.com](http://www.icpusa.com).

Au Canada :  
International Comfort Products, LLC  
Division of UTC Canada Corporation  
6060 Burnside Court, Unit 1  
Mississauga, Ontario L5T 2T5  
(905) 795–8113

401 06 4305 00F Janvier 2010